

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du deux février deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
FI-3 - Budget Primitif
2026 – Forêts

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Amaury VEILLE, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Assad AKHLAFA (pouvoir à Michel PERRAUD), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Hugo CARRAZ (pouvoir à Jacques VAREYON).

ABSENTS : Alexandra ANTUNES, Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Evelyne VOLAN est nommée secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, propose au Conseil municipal, conformément au rapport annexé :

- D'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) du Budget Primitif des Forêts 2026 :

BUDGET ANNEXE DES FORETS

<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Ecritures réelles	6 857.00 €	-
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	6 857.00 €	
Ecritures d'ordre	10 820.00 €	17 677,00 €
<u>TOTAL investissement</u>	<u>17 677.00 €</u>	<u>17 677.00 €</u>
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
Ecritures réelles	193 893.00 €	200 750.00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	164 323.00 €	

Objet :
 FI-3 - Budget Primitif
 2026 – Forêts

Chapitre 012 – Charges de personnel	6 070.00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	13 000.00 €	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	10 000,00 €	
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	500.00 €	
Chapitre 70 – Produits des domaines		200 750.00 €
Ecritures d'ordre	17 677.00 €	10 820.00 €
<u>TOTAL fonctionnement</u>	<u>211 570.00 €</u>	<u>211 570.00 €</u>
<u>TOTAL budget</u>	<u>229 247.00 €</u>	<u>229 247.00 €</u>

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Arrête les dépenses et les recettes, y compris les opérations d'ordre, du BUDGET PRIMITIF 2026 DES FORETS, comme indiqué ci-dessus.

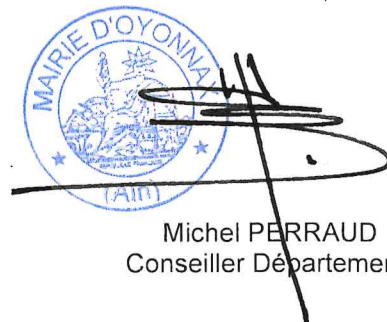
Fait à Oyonnax, le 2 février 2026

Secrétaire de séance,



Evelyne VOLAN

Le Maire,



Michel PERRAUD
 Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 05 FEV. 2026
 - par sa publication le 04 FEV. 2026

Le Maire

